

5a. Entretien et service des bâtiments et terrains publics, \$8,947,000.

10. Acquisition de matériel et de mobilier autres que les meubles de bureau, \$1,485,000.

15. Construction, acquisition, réparation et améliorations importantes, préparation de plans et achat d'emplacements, relativement aux bâtiments de l'État (y compris les dépenses pour ouvrages non situés sur une propriété fédérale); toutefois, il ne peut être passé aucun contrat de construction dont le coût total est estimé à \$50,000 ou plus, à moins que l'entreprise n'apparaisse séparément au détail des affectations, \$48,165,000.

15a. Construction, acquisition, réparation et améliorations importantes, préparation de plans et achat d'emplacements, relativement aux bâtiments de l'État (y compris les dépenses pour ouvrages non situés sur une propriété fédérale); toutefois, il ne peut être passé aucun contrat de construction dont le coût total est estimé à \$50,000 ou plus, à moins que l'entreprise n'apparaisse séparément au détail des affectations, \$1.

15b. Construction, acquisition, réparation et améliorations importantes, préparation de plans et achat d'emplacements, relativement aux bâtiments de l'État (y compris les dépenses pour ouvrages situés sur une propriété fédérale); toutefois, il ne peut être passé aucun contrat de construction dont le coût total est estimé à \$50,000 ou plus, à moins que l'entreprise n'apparaisse au détail des affectations, \$885,000.

Services du génie (ports et rivières)—

20. Entretien et exploitation, \$7,924,000.

25. Construction ou acquisition de matériel, \$925,000.

30. Construction, acquisition, réparations et améliorations importantes, préparation de plans et achat de terrains, relativement aux ouvrages des ports et rivières (y compris les dépenses à l'égard d'ouvrages non situés sur une propriété fédérale); toutefois, il ne peut être passé aucun contrat de construction dont le coût total est estimé à \$50,000 ou plus, à moins que l'entreprise n'apparaisse séparément au détail des affectations, \$31,430,000.

30. Construction, acquisition, réparations et améliorations importantes, préparations de plans et achats de terrains relativement aux ouvrages des ports et rivières (y compris les dépenses à l'égard d'ouvrages non situés sur une propriété fédérale); toutefois, il ne peut être passé aucun contrat de construction dont le coût total est estimé à \$50,000 ou plus, à moins que l'entreprise n'apparaisse séparément au détail des affectations, \$1.

30b. Construction, acquisition, réparations et améliorations importantes, préparations de plans et achat de terrains, relativement aux ouvrages des ports et rivières (y compris les dépenses à l'égard d'ouvrages non situés sur une propriété fédérale); toutefois, il ne peut être passé aucun contrat de construction dont le coût total est estimé à \$50,000 ou plus, à moins que l'entreprise n'apparaisse séparément au détail des affectations, \$3,137,000.

Routes, ponts et autres services du génie—

35. Exploitation et entretien, y compris l'autorisation de faire des avances recouvrables jusqu'à concurrence de l'ensemble des frais d'exploitation du pont de New-Westminster, \$6,901,000.

40. Construction, acquisition, réparations et améliorations importantes, préparation de plans et achat de terrains relativement à des routes, ponts et autres ouvrages de génie, selon le détail des affectations, pourvu que le montant compris dans le crédit qui sera dépensé pour chacun des ouvrages énumérés puisse être augmenté ou diminué sous réserve de l'approbation du Conseil du Trésor, \$19,965,000.

40a. Construction, acquisition, réparations et améliorations importantes, préparations de plans et achats de terrains relativement à des routes, des ponts et autres ouvrages de génie qui figurent dans le détail des prévisions budgétaires, sous réserve que les sommes prévues dans le crédit et destinées à des projets inscrits séparément peuvent être augmentées ou diminuées sous réserve de l'approbation du conseil du Trésor, \$1.

40b. Construction, acquisition, réparations et améliorations importantes, préparation de plans et achat de terrains, relativement à des routes, ponts et autres ouvrages de génie, selon le détail des affectations, pourvu que le montant compris dans le crédit qui sera dépensé pour chacun des ouvrages énumérés puisse être augmenté ou diminué sous réserve de l'approbation du conseil du Trésor, \$1. Route transcanadienne—

50. Aménagement à travers les parcs nationaux, \$1,860,000.

Laboratoires d'essais—

55. Fonctionnement et entretien, \$1,303,700.

B—Commission de la capitale nationale—

60. Fonctionnement et entretien, administration générale et intérêts sur des emprunts contractés en vue d'acquérir des biens-fonds dans la région de la capitale nationale, \$8,450,000.

65. Paiement à la Caisse de la capitale nationale, \$14,650,000.

L85. Prêts à la Commission de la Capitale nationale, en conformité de l'article 16 de la Loi sur la Capitale nationale, aux fins d'acquérir des biens-fonds dans la région de la Capitale nationale, sauf les biens-fonds acquis pour l'établissement de ce qu'on appelle communément la «ceinture de verdure», \$4,850,000.

L90. Prêts à la Commission de la capitale nationale pendant l'année financière en cours et les années subséquentes en conformité de l'article 16 de la Loi sur la Capitale nationale, aux fins d'acquérir des biens-fonds dans la région de la Capitale nationale communément désignée sous le nom de la «ceinture de verdure», \$2,000,000.

● (11:20 p.m.)

M. le président: Ceci termine les prévisions budgétaires du ministère des Travaux publics.

REGISTRAIRE GÉNÉRAL

Les crédits suivants sont adoptés sur division:

1. Administration centrale, \$625,100.

5. Loi sur la faillite—Exécution, \$734,000.

10. Loi relative aux enquêtes sur les coalitions—Exécution, \$1,241,200.

15. Service des corporations, \$239,200.

20. Division des brevets, Division du droit d'auteur et des dessins industriels et Bureau des marques de commerce, y compris des contributions